

Supported by:



based on a decision of
the German Bundestag



Objet : Demande de soumission – Consultation restreinte pour une formation en cogestion des aires protégées

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet IKI-CREAF, nous avons le plaisir de vous inviter à soumettre une offre technique et financière pour la réalisation d'une mission de formation destinée aux membres des comités de gestion et aux éco-gardes sur la cogestion et la gestion participative des aires protégées du Delta du Saloum.

Cette mission vise à renforcer les capacités des acteurs locaux sur le cadre institutionnel, juridique et réglementaire, régissant la gestion des aires protégées, afin d'améliorer leur participation à la gestion durable et inclusive de ces espaces.

À cet effet, vous trouverez ci-joint les Termes de Référence (TDR) détaillant les objectifs, les résultats attendus, les prestations demandées ainsi que le profil recherché du consultant.

Votre proposition devra comprendre les éléments suivants :

- Une offre technique présentant votre compréhension de la mission, la méthodologie proposée ainsi que le plan de formation) ;
- Une offre financière détaillée ;
- Un curriculum vitae actualisé du consultant ;
- Des références de missions similaires réalisées.

Les offres devront être transmises au plus tard le 20 Juillet 2026 à 23h 59 minutes (GMT) par courrier électronique aux adresses suivantes : dtine@wetlands-africa.org & kgueye@wetlands-africa.org

Pour toute information complémentaire, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : **+22177 649 07 34.**

Nous vous remercions pour l'intérêt que vous portez à cette consultation et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Demba TINE

Chargé de projet IKI CREAF Wetlands Bureau Fatick

WIACO / Projet IKI CREAF 2026

Téléphone : +22177 649 07 34

Email] : dtine@wetlands-africa.org



Supported by:



Federal Ministry
for the Environment, Nature Conservation,
Nuclear Safety and Consumer Protection



based on a decision of
the German Bundestag

TERMES DE RÉFÉRENCES

Recrutement d'un consultant pour la Formation des membres des comités de gestion et des éco-gardes sur la cogestion et la gestion participative des ressources naturelles dans les aires protégées du delta du Saloum (Sénégal)

1. Contexte et justification

Le projet IKI-CREAF (Résilience climatique pour les sites critiques pour les oiseaux migrateurs et les populations le long de la voie migratoire de l'Atlantique Est) vise à renforcer la résilience des écosystèmes et des communautés locales face aux effets du changement climatique sur la voie migratoire de l'Atlantique Est, un corridor écologique essentielle pour des millions d'oiseaux d'eau migrateurs. Le projet contribue à l'identification des menaces liées au climat, à la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature et au renforcement des capacités des acteurs locaux afin de promouvoir une gestion durable des ressources naturelles et de préserver les services écosystémiques.

Dans le Delta du Saloum, les aires protégées jouent un rôle déterminant dans la conservation de la biodiversité, le maintien des moyens de subsistance des communautés riveraines et l'adaptation au changement climatique. Leur gestion repose sur une approche de cogestion et de gouvernance participative impliquant l'État, les collectivités territoriales, les communautés locales, les organisations de la société civile et les autres parties prenantes.

Toutefois, malgré l'existence d'un cadre institutionnel, juridique et réglementaire relativement bien établi, la mise en œuvre de la cogestion demeure confrontée à plusieurs défis. Ceux-ci se traduisent notamment par une connaissance insuffisante des textes de référence, une compréhension limitée des rôles et responsabilités des différents acteurs, des difficultés de coordination entre les parties prenantes, ainsi qu'une appropriation inégale des mécanismes de gouvernance participative. Ces contraintes peuvent limiter l'efficacité des dispositifs de gestion et compromettre l'atteinte des objectifs de conservation des aires protégées.

Dans ce contexte, le renforcement des capacités des membres des comités de gestion et des éco-gardes constitue un levier essentiel pour améliorer la gouvernance des aires protégées du Delta du Saloum. Il permettra de renforcer leurs connaissances du cadre institutionnel, législatif, juridique et réglementaire régissant la cogestion des ressources naturelles, de clarifier leurs rôles et responsabilités, et de favoriser une participation plus efficace, concertée et responsable des acteurs locaux dans la gestion durable des écosystèmes.

C'est dans cette perspective que le projet IKI-CREAF prévoit l'organisation d'un atelier de formation destiné aux membres des comités de gestion et aux éco-gardes des aires protégées du Delta du Saloum. Cette formation visera à consolider leurs compétences techniques et

institutionnelles, à réduire les incompréhensions liées à l'application des textes réglementaires et à promouvoir une gouvernance participative plus efficace, au service de la conservation durable de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique.

2. Objectif de la mission

Objectif général

Renforcer les capacités des membres des comités de gestion et des éco-gardes afin d'améliorer la gouvernance participative et la gestion durable des aires protégées du Delta du Saloum.

Objectifs spécifiques

La mission du consultant-formateur vise à :

- Former les membres des comités de gestion et les éco-gardes sur les principes et concepts de la cogestion et de la gestion participative ;
- Renforcer les connaissances des membres des comités de gestion et des éco-gardes sur les principes, les concepts et les mécanismes de la cogestion et de la gestion participative des aires protégées ;
- Améliorer la compréhension du cadre institutionnel, juridique et réglementaire régissant la gestion participative des ressources naturelles au Sénégal ;
- Clarifier les rôles, les responsabilités et niveaux d'implication des différents acteurs intervenant dans la gouvernance des aires protégées ;
- Développer les capacités des participants à appliquer les dispositions législatives et réglementaires dans l'exercice de leurs missions et dans leurs pratiques quotidiennes ;
- Renforcer les compétences des participants en matière de concertation, de collaboration et de prise de décision participative afin de favoriser une gouvernance plus inclusive et efficace des aires protégées ;
- Identifier les principaux facteurs limitant la mise en œuvre de la cogestion dans les aires protégées du Delta du Saloum et élaborer de manière participative, des recommandations et des solutions opérationnelles pour améliorer son efficacité.

3. Résultats attendus

À l'issue de la mission :

- Les membres des comités de gestion et les éco-gardes maîtrisent les principes, les concepts et les mécanismes de la cogestion et de la gestion participative des aires protégées ;
- Les participants ont une meilleure compréhension du cadre institutionnel, juridique et réglementaire régissant la gestion participative des ressources naturelles au Sénégal ;

- Les rôles, les responsabilités et les niveaux d'implications des différents acteurs sont clairement définis et assimilés par les participants ;
- Les participants sont capables en mesures d'appliquer les dispositions législatives et réglementaires dans l'exercice de leur mission et leurs pratiques quotidiennes ;
- La participation des acteurs locaux à la gestion des aires protégées est renforcée et plus efficace ;
- Les facteurs limitant la cogestion, au Sénégal sont connus et des solutions concrètes proposées ;
- Des supports de formation adaptés et utilisables sont produits et mis à disposition.

4. Description de la prestation

Le consultant devra assurer :

4.1 Préparation

- Élaboration d'un module de formation adapté au contexte local ;
- Préparation des supports pédagogiques.

4.2 Animation de la formation

Formation de **2 jours à Toubacouta**, couvrant notamment :

- Généralités sur les aires protégées (définition, importance, contexte) ;
- Historique de la cogestion ;
- Cadre institutionnel et juridique au Sénégal ;
- Cadre législatif et réglementaire ;
- Rôles et responsabilités des comités de gestion et éco-gardes ;
- Études de cas et exercices pratiques.
- Faiblesse de la cogestion au Sénégal et recommandations

4.3 Restitution

- Remise des supports de formation ;
- Rapport de formation incluant :
 - déroulement,
 - résultats,
 - recommandations.

5. Méthodologie :

Le consultant devra proposer une approche méthodologique favorisant l'apprentissage des adultes et la participation active des participants. Cette approche devra être :

- **Participative et interactive**, en privilégiant les échanges, les discussions et les travaux de groupe ;

- **Adaptée au profil et au niveau des participants**, en tenant compte de leurs connaissances, de leurs expériences et de leurs responsabilités dans la gestion des aires protégées ;
- **Ancrée dans les réalités locales**, à travers l'utilisation d'études de cas, d'exemples concrets et de situations rencontrées dans les aires protégées du Delta du Saloum ;
- **Axée sur la résolution de problèmes**, afin d'amener les participants à identifier les principaux défis liés à la cogestion et à proposer des solutions adaptées ;
- **Favorisant le partage d'expériences et de bonnes pratiques** entre les différentes catégories d'acteurs (comités de gestion, éco-gardes, services techniques, etc.) ;
- **Orientée vers l'acquisition de compétences pratiques**, grâce à des exercices, des mises en situation et des travaux d'application.

6. Profil du Consultant :

Le consultant devra répondre aux critères suivants :

6.1 Qualifications

- Être titulaire d'un diplôme de niveau **Bac+5 (Master)** en gestion des ressources naturelles, environnement, droit de l'environnement, foresterie, aménagement des aires protégées, développement local, sciences sociales ou dans toute autre discipline pertinente.

6.2 Expérience professionnelle

Le consultant devra justifier d'au moins **dix (10) années d'expérience** dans un ou plusieurs des domaines suivants :

- gestion des aires protégées ;
- cogestion ou gouvernance participative des ressources naturelles ;
- conservation de la biodiversité et gestion durable des écosystèmes ;
- accompagnement des organisations communautaires ou des structures locales de gouvernance.

Il devra également démontrer :

- une expérience confirmée dans la conception et l'animation de formations destinées aux acteurs locaux (communautés, comités de gestion, éco-gardes, collectivités territoriales, services techniques, etc.) ;
- la réalisation d'au moins **trois (3) missions similaires** au cours des cinq dernières années, de préférence au Sénégal ou en Afrique de l'Ouest.

6.3 Compétences

Le consultant devra disposer des compétences suivantes :

- excellente connaissance du cadre institutionnel, juridique et réglementaire régissant les aires protégées et la gestion des ressources naturelles au Sénégal ;

- bonne connaissance des approches de cogestion, de gouvernance participative et de conservation communautaire ;
- solides capacités d'analyse, de synthèse et de rédaction de rapports ;
- excellentes aptitudes pédagogiques et maîtrise des méthodes de formation des adultes (andragogie) ;
- excellente maîtrise du français, à l'oral comme à l'écrit ; la connaissance d'une ou plusieurs langues locales (notamment le wolof ou le sérère) constituera un atout ;
- aptitude à travailler avec des publics variés et à favoriser un dialogue constructif entre les différentes parties prenantes.

7. Livrables attendus :

À l'issue de l'atelier, le consultant devra fournir les livrables suivants :

- Un **module de formation complet** couvrant l'ensemble des thématiques relatives à la cogestion et à la gestion participative des aires protégées, incluant les références juridiques et réglementaires applicables au Sénégal ;
- Les **supports pédagogiques de formation** (présentations PowerPoint, fiches techniques, études de cas, exercices pratiques et tout autre support utilisé durant la formation) sous format électronique ;
- Les **outils d'évaluation des acquis**, comprenant le pré-test, le post-test, les corrigés ainsi que les fiches d'évaluation de la satisfaction des participants ;
- Un **plan d'action participatif**, élaboré avec les participants, présentant les principales recommandations et actions prioritaires pour renforcer la cogestion des aires protégées du Delta du Saloum ;
- Un **rapport final de formation**, transmis en version électronique au plus tard cinq (5) jours ouvrables après la formation, comprenant notamment :
 - le déroulement de la formation ;
 - les principaux thèmes abordés ;
 - les résultats des évaluations (pré-test et post-test) ;
 - une synthèse des échanges et des travaux de groupe ;
 - les difficultés rencontrées, les leçons apprises et les recommandations pour améliorer la cogestion des aires protégées ;

8. Durée et lieu de la mission

- **Durée : 2 jours de formation + préparation et rapport**
- **Lieu : Toubacouta (Delta du Saloum, Sénégal)**

9. Procédure de sélection

La sélection se fera sur la base :

- de la **qualité technique de l'offre** (méthodologie, compréhension) ;
- de l'**expérience du consultant** ;
- de l'**offre financière**.

10. Dossier de candidature

Les consultants intéressés devront soumettre :

- Une **offre technique** (compréhension, méthodologie, plan de formation) ;
- Une **offre financière détaillée** ;
- Un **CV détaillé** ;
- Des **références similaires**.

11. Supervision

La mission sera supervisée par :

Le chargé du projet / Superviseur désigné

12. Budget

Le budget sera proposé par le consultant dans son offre financière et validé par l'équipe du projet.

13. Conditions de soumission

Date limite : 20 juillet 2026 à 23h 59 minutes (GMT)

Mode de soumission par courrier électronique aux adresses suivantes :

dtine@wetlands-africa.org & kgueye@wetlands-africa.org

Contact : +22177 649 07 34